



AGENCE DE LA BASSEE

8 place Saint Ayoul
77160 PROVINS



HONORAIRES DE L'AGENCE AU 15.05.2017 (TVA 20% incluse)

Transactions Immobilières

MONTANTS DES TRANSACTIONS	HONORAIRES D'AGENCE
Jusqu'à 75 000 €	7 500 € maximum
de 75.001 € à 100 000 €	10% maximum
de 100.001 € à 130 000 €	9% maximum
de 130.001 € à 150 000 €	8% maximum
de 150.001 € à 230 000 €	7% maximum
Au-delà de 230 001 €	6% maximum
Terrains	15% maximum (forfait minimum 5 000 €)

Les honoraires sont à la charge du vendeur sauf convention contraire.

Suivant arrêté du 10 janvier 2017 relatif à l'information des consommateurs par les professionnels intervenant dans une transaction immobilière, le montant des honoraires tel affiché ne peut être négocié et transféré à la charge d'une autre partie.

(cf. www.legifrance.gouv.fr)

**DANS UN SOUCI DE PROTECTION ABSOLUE DE NOTRE CLIENTELE,
IL N'EST PERCU AUCUN FONDS, EN DEHORS DES HONORAIRES.**

Le séquestre est encaissé par le notaire.

Il est effectué par virement bancaire sur le compte dudit notaire désigné.



AGENCE DE LA BASSEE

8 place Saint Ayoul
77160 PROVINS



HONORAIRES DE L'AGENCE AU 15.05.2017 (TVA 20% incluse)

Locations

HONORAIRES DE LOCATION POUR LOCAUX SOUMIS A LA LOI DU 06.07.89 ET MODIFIES PAR LA LOI ALUR

A LA CHARGE DU LOCATAIRE (honoraires plafonnés à 1 mois de loyer hors charges)

- visite(s) logement(s), constitution du dossier, rédaction du bail 8 € TTC / M²
- état des lieux d'entrée 3 € TTC / M²

A LA CHARGE DU BAILLEUR

- 1 mois de loyer hors charges

HONORAIRES DE LOCATION POUR LOCATION DE BOXES, GARAGES ET PARKINGS

A LA CHARGE DU LOCATAIRE

- visite(s) logement(s), constitution du dossier, rédaction du bail et état des lieux d'entrée } forfait 114 € TTC

HONORAIRES DE LOCATION POUR BAIL COMMERCIAL OU PROFESSIONNEL

A LA CHARGE DU PRENEUR

- visite(s) logement(s), constitution du dossier, rédaction du bail et état des lieux d'entrée } 24% TTC du loyer annuel hors charges